

Compte-Rendu du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 20 février 2018 à 18H

Le conseil municipal convoqué le 09 février 2018 s'est réuni à la mairie en session ordinaire le 20.02.2018 à 18H00, avec l'ordre du jour suivant :

1. Convention d'assistance technique à l'exploitation de la station d'épuration pour une durée de 2 ans à compter de 2018, avec le Satese 26/07 – délibération
2. Transfert de la compétence PLU : approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C) – délibération
3. Transfert de la compétence PLU : Financement dérogatoire – délibération
4. Défense des activités de pastoralisme face aux attaques du loup- délibération
5. Questions diverses

Ouverture de séance à 18H

Présents : Catherine MATHIEU Michel JAY Laurent WATINE Alain BARNIER Ingrid BONNETON Gérard GAGNIER Robert MARTIN

Absents : Séverine BONNARD (pouvoir à Catherine MATHIEU) Yves MONDON (pouvoir Michel JAY) Shirley LELIEVRE qui a prévenu qu'elle viendrait plus tard dans la soirée

Robert MARTIN est désigné comme secrétaire de séance.

Lecture du CR du CM du 29.01.2018 par Michel JAY

- Intervention de Monsieur Gérard GAGNIER pour préciser que l'accès au SIT (système d'information territorial et outil urbanistique pour les données du PNRV) est gratuit tel qu'indiqué dans l'article 4 de la convention entre le Parc et les communes. Gérard GAGNIER rappelle également le travail qu'il a pu effectuer grâce à cet outil dans le cadre de l'étude du périmètre Natura 2000 et précise que seule la personne identifiée par la commune peut accéder aux données des matrices cadastrales et les utiliser dans l'intérêt général.
 - Robert MARTIN rappelle qu'avant l'informatisation des données cadastrales, celles-ci étaient accessibles à tous, sur les registres papier en mairie et qu'il est regrettable que l'informatisation ait supprimé cet accès.
 - Concernant le dossier de l'aménagement des remparts, Robert MARTIN intervient pour dire son regret quant à l'absence de concertation sur le projet avant la demande de subvention. Madame le Maire précise que c'est un dossier dont on a parlé.
 - Fin de la lecture du compte-rendu du CM du 29.01.18
 - Madame le Maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour une délibération sur les compteurs Linky. Rajout accepté et renvoyé à la fin des points prévus à l'ordre du jour
1. Convention d'assistance technique pour la station d'épuration : la convention avec le SATESE arrive à expiration et doit être renouvelée pour 2 ans de 2018 à 2020, elle prévoit les contrôles et analyses ainsi que 2 visites annuelles de l'installation. Le coût est de 280 € par visite soit 560 € par an. Délibération acceptée à l'unanimité

18H25, Alain BARNIER s'absente pour raisons personnelles et donne pouvoir à Shirley LELIEVRE qui arrive à 18H30

2. Transfert de compétences du PLU : les travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) approuvés par la CCVD le 18.10.2017, ont porté sur la comparaison des coûts d'élaboration et d'évolution des PLU (Plan Local d'Urbanisme) communaux et ceux de l'élaboration d'un PLUI (Plan local d'Urbanisme Intercommunal). La CLECT a validé le financement de 210 106 € pour le transfert de la compétence ce qui correspond à un peu moins de la moitié du coût des PLU s'ils étaient réalisés par chaque commune, Le coût de revient sera de 5,32 €/ par habitant soit 2435 € pour la commune de Beaufort.
Shirley LELIEVRE, déléguée de la commune pour le CLECT fait remarquer que les horaires des réunions de la CLECT ne sont pas adaptés aux personnes qui travaillent car souvent en fin d'après-midi.
Délibération approuvée à l'unanimité.
3. Transfert de compétences PLU, financement dérogatoire : la CCVD financera sur ses fonds propres 50 000 € pour ce transfert de compétences. Délibération acceptée à l'unanimité
4. Défense des activités de pastoralisme face aux attaques du loup, madame le Maire demande de prendre une délibération proposée par l'association des maires de la Drôme (AMD). Après débat et discussion sur ce thème sensible, la délibération est reformulée comme suit :

EXPOSE DES MOTIFS

« Les communes concernées par le pastoralisme s'inquiètent grandement de l'avenir et de l'équilibre de leur territoire, si l'élevage de plein air venait à disparaître. Ce qui semblait impossible encore il y a peu de temps pourrait devenir réalité.

Aussi suite au congrès départemental de Nyons, l'association des maires et présidents de communautés de la Drôme, consciente de la détresse des éleveurs, propose de porter la parole des élus locaux au-delà de notre département, à l'attention du gouvernement et de l'Etat afin de peser dans ce débat. Faire évoluer à terme la législation nationale et européenne (convention de Berne) et notamment peser fortement sur « le plan loup » dans l'intérêt prioritaire du pastoralisme et des acteurs professionnels qui, au quotidien, souffrent de la prédation, parait capital.

*La question du loup ne concerne pas exclusivement les communes rurales c'est une question qui engage l'avenir de nos territoires. L'objectif n'est évidemment, pas l'éradication de cette espèce. Il s'agit tout simplement de permettre la survie de savoirs-faire ancestraux en matière agricole et en matière d'aménagement du territoire dans nos communes. **Il importe d'inverser rapidement la tendance, défendre en priorité les activités humaines.***

Le conseil, après en avoir délibéré, a voté :

7 voix Pour, 3 abstentions (Mme Bonneton, MM. Watine et Gagnier qui sont gênés pour se prononcer sur cette situation délicate.)

5 Compteurs LINKY : les communes ne peuvent pas prendre de délibération contre la pose de ces compteurs. Toutefois les communes ont la possibilité d'adresser un courrier à ENEDIS (société qui gère ces compteurs) pour leur demander de prendre en compte l'avis des personnes qui s'opposent à la pose de ces compteurs, ce que va faire madame le Maire. Délibération approuvée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- a) Madame le Maire nous informe de la requête qu'elle a adressée à la famille LEGRAND concernant les travaux de rénovation de leurs escaliers extérieurs.
- b) Gérard GAGNIER nous fait savoir que le bureau du PNRV a pris une motion permettant d'émettre un avis sur le portage collectif des projets éoliens dans l'intérêt du territoire.
- c) Concernant le comité de pilotage de Natura 2000 qui a eu lieu récemment, Robert MARTIN demande à ce que soit vérifiée la liste des envois car de nombreuses structures initialement invitées ne semblent plus l'être.
Madame le Maire précise qu'en tant que Présidente du COPIL Natural 2000, elle a demandé lors de la dernière réunion, que toutes les personnes destinataires des invitations depuis la création du COPIL soient toujours invitées, même si la présence de certains est aléatoire. Démarche faite par rapport à la demande de la DDT. Elle va se renseigner sur le listing du Parc servant à l'envoi des invitations.
- d) La rétrocession du terrain de la CCVD situé en dessous de la STEP (station d'Épuration) à la commune de Beaufort devrait aboutir prochainement.

- e) Concernant l'aménagement de la route du Vercors, la commune a la possibilité de solliciter un accompagnement par la CCVD. Une réunion a eu lieu le 5 février, la commune a décidé d'utiliser les compétences d'une AMO (aide à la maîtrise d'ouvrage) avec l'appui de la CCVD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00